

Types de risques majeurs

Les risques majeurs sont regroupés en 3 familles ; l'établissement est concerné par chacune d'elles :

- Risques naturels liés à la météo type : tempête, vent violent,...
- Risques technologiques : risque nucléaire lié à la centrale de Golfech,...
- Risques liés au transport de marchandises dangereuses.

L'alerte

- Alerte et fin d'alerte :

En cas de risque, l'alerte est déclenchée par le préfet, par le maire ou directement par le chef d'établissement.

- France Inter est la radio diffusant les informations officielles concernant la crise et la fin d'alerte.

- Le déroulement du plan de crise est coordonné par le directeur ou le chef d'établissement qui collecte les informations nécessaires au suivi et au contrôle des actions engagées ; il rend compte aux autorités.

La mise en sûreté

- Moyens matériels :

Dans chaque lieu stratégique une Mallette de Première Urgence est à disposition.

Son contenu permet la sécurisation du lieu, l'organisation de la vie, les premiers secours dans l'attente de la fin de l'alerte.

- Moyens humains :

Tous les personnels de l'établissement contribuent à la réalisation du plan ainsi que tous les élèves selon leurs possibilités et/ou leurs compétences.



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



DARM
Délégation académique
aux risques majeurs

COLLEGE
Jean JAURES

Place Clémence ISAURE
31320 CASTANET

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE EN CAS DE RISQUE MAJEUR

PPMS

***Consignes et informations
à l'intention des
élèves***